LETTRE SUR LES ASSIGNATS.

Paris le 24 avril 1793, l'an second de la République Française.

LECOINTRE, Notaire à Paris,

A RICHAUD,

Député à la Convention Nationale.

Nous nous sommes séparés hier, mon cher concitoyen, sans avoir pu nous accorder sur une des questions les plus intéressantes qui occupent, en ce moment, les bons patriotes.

Je connois depuis long-temps votre amour pour la vérité, votre attachement à la patrie; ces sentimens me sont communs avec vous, et je crois devoir, à ces titres, vous donner ici, par écrit, mes réflexions sur cette impor-

tant objet, afin que vous puissiez les peser et les méditer dans le silence du cabinet.

La question que nous agitions, et qui, bientôt, doit être à l'ordre du jour, à la Convention nationale, consiste à savoir si la masse des assignats en circulation est trop considérable, et s'il seroit à propos de la diminuer : vous soutenez l'affirmative : moi, je maintiens qu'elle n'est pas trop forte, que vous n'auriez, pour la réduire, que des moyens désastreux, et qu'au contraire vous pouvez l'augmenter sans inconvénient, qu'il en résulteroit même de grands avantages.

La hausse du prix des denrées et de tous les objets de commerce, depuis l'émission des assignats, me paroît vous avoir touché beaucoup, et vous l'attribuez, uniquement, à la grande quantité d'assignats en circulation.

Cette manière de voir vous est commune avec plusieurs bons esprits ; mais, permettez-moi de vous le dire, elle n'en est pas moins une erreur. Trop vivement frappé de l'effet, vous ne vous êtes pas assez dégagé de préventions, pour en rechercher, pour en démêler les causes.



Je conviendrai volontiers avec vous que ce surhaussement est considérable, et se reporte, en effet, à l'époque de l'émission des assignats; mais cette époque n'est-elle pas aussi celle de la révolution ?

C'est également l'époque où le commerce a acquis une liberté indéfinie.

C'est encore celle où la suppression de la noblesse, de la magistrature, de la finance et des offices et places de tout genre, a appellé nécessairement à des spéculations commerciales, une immensité de citoyens jusqu'alors étrangers au commerce.

Elle est de même, enfin, l'époque où la nation ayant eu à conquérir et défendre sa liberté, a été obligée d'enlever à l'agriculture, aux manufactures, à l'industrie en général, une quantité prodigieuse d'hommes pour la formation de ses armées et de se livrer en même-temps, à des achats extraordinaires, et même à des emmagasinemens multipliés de denrées, d'armes, d'étoffes, de toiles et d'objets de toute nature.

Il est bien plus juste d'attribuer le surhaussement dont nous parlons, à ces différentes circonstances. Il me semble évident qu'il en est le résultat.

Notre révolution nous a, sans doute, procuré un bien inappréciable ; mais enfin on ne peut se dissimuler qu'elle a porté des atteintes graves à la majeure partie des fortunes, qu'elle en a ébranlé plusieurs, qu'elle en a même renversé quelques-unes. La liberté du commerce ayant paru offrir à ceux-ci de nouveaux chemins à la fortune, à ceux-là des moyens de dédommagement, à d'autres, enfin, une planche dans leur naufrage, tous ont dû s'élancer, avec avidité, dans cette nouvelle carrière.

Et cependant, tel étoit l'état des choses que, d'un côté, la levée des hommes arrachés aux ateliers nuisoit à la fabrication et rendoit les objets plus rares, et que, de l'autre, les besoins toujours croissans les rendoient plus nécessaires, et que leur publicité éveilloit l'émulation de tous, la cupidité même de plusieurs.

Alors, ceux qui se sont trouvés en possession de quelques branches de commerce,

ont mis, et rien n'est plus simple, à l'objet notoirement nécessaire dont ils se sont vus possesseurs, un prix forcé. On a voulu trouver dans le commerce, dans les spéculations qu'il autorise, une indemnité des pertes causées par la révolution.

Si je considère à présent ce surhaussement, particulièrement par rapport au gouvernement, je trouverai qu'il aura dû être bien plus considérable, qu'il aura dû peser sur lui d'une manière bien plus marquée, et je ne l'attribuerai pas encore aux assignats, mais à des causes bien plus sensibles.

D'abord, l'étendue de ses besoins, et surtout leur publicité, comme je le disois tout à l'heure, a reveillé de toutes parts la cupidité.

Ensuite, les détails de l'administration se sont trouvés malheureusement confiés à des hommes qui n'étoient pas encore, par leurs principes et leur moralité, à la hauteur de notre révolution ; ils ont, les premiers, spéculé sur les besoins de l'état, et ceux qui devoient travailler à rétablir ses finances, ont souvent été les premiers à pro-

fiter de ses détresses, par eux, ou par des agens de toutes les classes.

Enfin, la suspension des remboursemens a dû mettre le comble au discrédit du gouvernement; elle a effrayé tous les créanciers de l'état, et dès-lors, on n'a plus dû traiter avec lui, quand on a eu des fournitures à lui faire, que comme on le feroit avec une maison dont la solidité seroit équivoque, je dirai même, avec une maison qui auroit déjà attermoyé avec ses créanciers. On a dû chercher à se garantir à l'avance des pertes qui pourroient résulter d'une suspension arbitraire, calculée possible d'après l'expérience. Voilà comme, avec des palliatifs, on empire le mal.

Ainsi, mon cher compatriote, je crois maintenant démontré que le surhaussement dont nous parlons, soit qu'on le considère relativement au commerce en général, soit qu'on le considère par rapport au gouvernement en particulier, ne doit pas être attribué à l'assignat, qu'il n'en faut pas faire le reproche à ce papier-monnoie; car eussiez-vous de l'or pour payer, vous ne pourrez jamais

éviter un renchérissement considérable, toutes les fois que vous aurez diminué le nombre des fabricans, que vous aurez augmenté celui des consommateurs, que vous aurez de grands besoins, des besoins extraordinaires, et sur-tout qu'ils seront connus et que leur publicité sera universelle.

Il est donc prouvé que l'on n'a aucune raison de se plaindre de la masse des assignats en circulation, et que rien n'en commande la réduction. Eh ! quels sont d'ailleurs les moyens que vous proposez pour les réduire ?

Les laisser s'éteindre à mesure de leurs rentrées dans vos coffres sans les remplacer, ce seroit, j'en conviens, un moyen tout simple et tout naturel ; mais au-delà de l'assignat, qu'aurez-vous pour payer ? Il faut pourtant alors, ou renoncer à rien payer, ou adopter une mesure quelconque supplétive de l'assignat.

Renoncer à payer, on ne peut vous en supposer le dessein.

Pour les mesures supplétives, vous avez donc vos reconnoissances, vos quittances de

finance. Voilà le projet favori de vos grands faiseurs qui, depuis plusieurs mois, en ont répandu l'idée dans le public.

Gardez-vous bien de vous laisser séduire par leurs raisonnemens. Si vous adoptiez une pareille mesure, vous perdriez, sans ressource, la chose publique, vous réduiriez vos créanciers au désespoir. De quel droit les forcer à prendre en paiement d'une créance exigible, un papier avec lequel ils ne pourroient pas se libérer eux-mêmes. Ce seroit consommer leur ruine, et quel fruit en retireroit l'état ? Sa propre ruine ; car vos quittances de finance ne le libéreroient pas, et elles produiroient des intérêts qui, au contraire, grossiroient la masse de son passif.

Vous n'avez que trop été, jusqu'ici, les jouets de l'agiotage ; c'est encore lui qui vous présente ce prétendu plan de finance ; il ne profitera encore qu'à lui seul.

Les reconnoissances de liquidation qui produisent intérêt à 4 pour cent sans retenue, qui ne sont frappées que d'une suspension provisoire, dont on peut espérer le paiement d'un jour à l'autre, en comptant pour quel-

que chose les promesses nationales, ces reconnoissances se négocient aujourd'hui à la bourse, et avec peine, à 45 pour cent de perte.

Quel sera donc le sort d'une quittance de finance produisant un intérêt de 3 pour 100 seulement, n'étant susceptible d'aucun remboursement, n'ayant qu'une seule destination ? Trop heureux le pauvre créancier qui, forcé de se procurer des fonds pour remplir ses engagemens, trouvera à se défaire d'un tel papier, en ne perdant que 75 pour 100 ! Ah ! si vous connoissiez, comme moi, tous les malheurs particuliers qui sont résultés de la seule suspension des reconnoissances de liquidation, vous seriez pénétré de la douleur la plus amère, en préjugeant de-là ceux incalculables qui résulteroient nécessairement des quittances de finance substituées à l'assignat, même pour une foible partie. L'assignat, d'ailleurs, ne gagneroit rien à se trouver en concurrence avec les quittances de finance : il y perdroit au contraire beaucoup; car l'émission de celles-ci ne dénotant autre chose qu'un très grand embarras dans les finances, feroit rejaillir sur l'assignat un discrédit inévitable.

Je regarde donc le projet des quittances de finance comme le systême le plus ruineux, le plus impolitique, le plus inique qu'on puisse imaginer; et en vérité, il me semble qu'il faudroit avoir rompu avec toute pudeur pour y prêter les mains.

C'est bien alors que le Gouvernement ne trouveroit plus de fournisseurs qu'au comptant, et même à l'avance.

Si la suspension provisoire de vos paiemens et remboursemens est, comme je n'en doute pas, une cause principale de la hausse dans les marchés du Gouvernement, à quoi ne devroit-on pas s'attendre après l'émission des quittances de finance ?

L'assignat est incontestablement le seul moyen que vous ayez de suppléer au numéraire : maintenez-le.

Je ne puis pas me dissimuler qu'il n'a plus dans l'opinion la valeur qu'il mérite en effet. Mais quelles en sont les causes? Ce ne sont pas les émissions trop considérables qui en ont été faites; ce sont vos fautes; c'est le défaut de plan, de mesure, de conduite; c'est

même le défaut de principes et de moralité dans la majeure partie de vos opérations.

Quoi ! vos contributions ne se perçoivent point, des dévastations continuelles ravagent vos forêts, vos domaines se détériorent, les aliénations languissent, vous suspendez vos paiemens, vous réduisez arbitrairement des intérêts légitimement dus et garantis par des décrets antérieurs, vous supprimez des impôts, vous ne les remplacez pas.... etc. etc. etc. vous laissez craindre enfin, pour le sort de vos finances. Eh ! celui de l'assignat n'y est-il pas lié ? N'oubliez jamais que chaque faute de l'Assemblée est un coup porté aux Assignats. Le moyen de lui rendre toute sa valeur est donc dans vos mains.

Que toutes vos opérations soient marquées au coin de la sagesse, de la justice, de l'honneur national.

Voilà ce qui doit marcher en première ligne.

Ensuite, donnez les soins les plus scrupuleux à la fabrication matérielle. Cette partie a été beaucoup trop négligée ; vous avez sup-

primé les signatures originales, il faut les rétablir ; vous avez aussi supprimé le numérotage ; il n'étoit pas moins nécessaire. Relisez, je vous prie, ce que j'ai écrit à cet égard, dans les réflexions que j'ai données au public, le 24 Février.

J'ose croire qu'en suivant ces idées, vous parviendrez à rendre à l'assignat sa vraie valeur.

Je ne puis donc être d'avis de la diminution des assignats en circulation. Je vais plus loin, je crois que la masse peut en être augmentée sans inconvénient.

Dans l'ancien gouvernement, le numéraire effectif s'élevoit à 2,500,000,000 liv. environ.

Venoient ensuite les billets de la Caisse d'Escompte, qui étoient de plus de 100 millions, et qui faisoient office de numéraire.

Venoient enfin les billets des fermes, les billets des trésoriers et tout le papier de banque; ce qui formoit encore une somme énorme, et étoit une sorte de supplément au numéraire.

La somme de numéraire alors existante, a toujours été regardée comme au-dessous des besoins. Cette vérité est d'une évidence irrésistible, d'après la rareté et la difficulté des ventes immobiliaires, d'après le taux qu'avoit alors l'intérêt de l'argent dans le commerce, d'après l'établissement même de la Caisse d'Escompte.

Or, quelle est aujourd'hui la monnoie qui circule en France ? Je n'en connois pas d'autre que les assignats, et ils s'élèvent à trois milliards.

La somme de la monnoie qui circule aujourd'hui, n'est donc pas supérieure à celle d'autrefois. Que dis-je ? elle est bien inférieure, énormément inférieure ; car notre commerce a acquis, avec l'activité qu'il n'avoit pas, une hausse énorme dans les prix des matières, par l'effet nécessaire des circonstances où nous sommes. Il s'est accru même de deux branches considérables.

D'un côté, plus de deux milliards et demi de biens-fonds nationaux, sont déjà rentrés dans la circulation ; et de l'autre, l'ancien

numéraire effectif est lui-même devenu marchandise.

Comment pourroit-on donc prétendre que les émissions d'assignats sont trop fortes, qu'elles doivent être réduites ?

Ah ! je dirai plutôt qu'il faut les augmenter. Oui, ce n'est qu'en les augmentant encore, que vous ferez une opération utile à tout le monde.

Ce n'est pas seulement pour les besoins de la guerre que je propose cette augmentation. La guerre que nous faisons, est une guerre nationale; il faudra bien qu'en définitif la charge en soit répartie sur tous les Citoyens, comme l'impôt.

C'est pour l'acquit de la dette publique que je parle. Jusqu'ici, vous n'avez jamais paru voir que le besoin du moment, vous n'avez opéré qu'en petit, vous n'avez pris que des mesures partielles; il faut enfin vous élever à la hauteur de votre mission; ne craignez point de connoître tous les besoins; voyez-les tous et pourvoyez à tous.

Il faut que la dette exigible soit enfin entièrement acquittée.

Quand une grande émission vous aura mis en état de tout payer, que vous aurez fait cesser des intérêts qui vous rongent, qu'en remboursant tous vos créanciers, vous les aurez mis à portée de se libérer eux-mêmes envers les leurs propres, envers l'état même, soit pour raison de l'arriéré de leurs contributions, soit pour raison des prix de leurs acquisitions de domaines nationaux, que tous les Citoyens, enfin, auront ainsi acquis le moyen de rétablir de l'ordre dans leurs affaires, la confiance sera revivifiée, les aliénations reprendront avec activité ; toutes les opérations du gouvernement seront affranchies du discrédit qui le mine aujourd'hui ; et l'assignat rentrant alors dans les coffres de la Nation, s'y éteindra naturellement.

Telle est, mon cher concitoyen, ma manière de voir sur les assignats.

Je vis dans un courant d'affaires qui me donne chaque jour, une grande expérience. C'est à la lueur de son flambeau que j'ai

cherché la vérité et que s'est formée mon opinion sur les différentes questions que je viens de parcourir. Je vous l'écris à la hâte, en terminant par cette réflexion :

« Les assignats ont rappellé la confiance,
» je craindrois bien que les quittances ou
» reconnoissances de finance, ou enfin toute
» autre mesure supplétive, ne la banissent
» sans retour ».

Signé, LECOINTRE.

De l'Imprimerie de la rue Mêlé, N°. 59.